

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS, À LA MER ET À LA PÊCHE

Cabinet du ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche Paris, le vendredi 24 janvier 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## Frédéric CUVILLIER lance une campagne d'actions pour renforcer la sécurité dans les remontées mécaniques

Les sports d'hiver représentent 15% du chiffre d'affaires touristique français et 100 000 emplois. Or, les remontées mécaniques peuvent être dangereuses. L'an dernier, lors de la saison 2012/2013, 32 accidents graves dont un mortel ont été déplorés sur les remontées mécaniques françaises.

Après avoir visité l'entreprise Poma, fleuron national de la construction de remontées mécaniques et de transport urbain par câble, dont les cabines de téléphériques sont installées dans le monde entier, Frédéric CUVILLIER a lancé à La Clusaz un plan d'actions visant à renforcer la sécurité des utilisateurs de remontées mécaniques.

Frédéric CUVILLIER indique qu'il «agit pour assurer une sécurité maximale dans les remontées mécaniques car la montagne doit toujours rester un plaisir, un moment de détente souvent passé en famille. Au travers de cette mobilisation collective que je viens de lancer, au plus proche du terrain, en contact direct avec les usagers, les actions trouvent leur efficacité».

## Il s'agit de:

- rappeler aux usagers les règles d'utilisation des remontées mécaniques
- améliorer la connaissance des causes de l'accidentologie
- renforcer les démarches de gestion de la sécurité au sein des exploitations.

Au-delà, Frédéric CUVILLIER encourage et soutient le rapprochement entre les écoles de ski et les exploitants de remontées mécaniques dans leur démarche d'accompagnement des utilisateurs de remontées mécaniques.

Contact presse:

Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr

A cet effet, Frédéric CUVILLIER a signé aujourd'hui à La Clusaz une convention nationale de partenariat scellant une coopération renforcée des professionnels de la montagne pour la sécurité des usagers et notamment des plus jeunes. Cette convention a reçu le soutien de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) et de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM).

La convention a été signée par le Syndicat national des moniteurs du ski français, le syndicat international des moniteurs de ski, l'Union nationale des centres sportifs de plein air et Domaines skiables de France.

Elle définit les actions concrètes mises en œuvre sur le terrain, notamment :

- positionnement de file d'attente pour les enfants
- dispositif de régulation et d'accompagnement à l'embarquement des enfants
- enseignement ou rappel par les professionnels des bons réflexes à adopter sur les télésièges.

Cette convention nationale sera déclinée localement dans les stations de sports d'hiver français. Les premières conventions locales ont été signées entre les écoles de ski et les exploitants des domaines skiables de Flaine et de La Clusaz.

Contact presse :

Service de presse:

01 40 81 77 57

secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr